

JEU : « JE RECONNAIS UN *THIERS®* ! »

RÈGLEMENT

Avec, pour objectifs, la dynamisation et la diversification de la communication et, pour la Confrérie, un test de reconnaissance et de lisibilité du couteau *LE THIERS®*, les organisateurs de ce jeu vous proposent, en y participant, de gagner un **montage à tarif réduit** (soit 15 €) de VOTRE couteau *LE THIERS®*, par vos soins et avec l'aide d'un Compagnon monteur ^(*).

() Tarif hors jeu : 28 €. Couteau fermant une mitre, 12 cm, côtes en olivier ; un prénom du choix du gagnant gravé sur le côté gauche de la lame.*

Conditions de participation :

- La participation est gratuite.
- Le participant doit être âgé de plus de 12 ans et ne pas être membre adhérent de la Confrérie ni de la famille du Compagnon adhérent.
- Un gagnant ne peut l'être qu'une fois. Toute personne ayant déjà monté son couteau avec un Compagnon de la Confrérie ne peut participer au jeu.
- Lieu de montage (au choix du gagnant) lors des manifestations auxquelles participent les équipes de Compagnons. Cette liste est consultable ici : <http://lethiers.fr/agenda/> (Attention, liste évolutive dans le temps, suivant la finalisation d'un accord avec les organisateurs de manifestations)
- Le jeu sera clos avec le 20^{ème} gagnant.
- La réponse aux questions posées devra être faite exclusivement en utilisant le formulaire du menu « Nous contacter » de notre site. Tout champ non renseigné dans le formulaire annulera la participation au jeu.
- Les gagnants seront informés par courrier électronique et devront choisir **leur lieu de montage**, à préciser par courriel, dès connaissance de leur succès. Bien préciser, sur le même courriel, **l'adresse postale** pour envoi du « BON A MONTER ».

Nota : Les réponses aux questions seront publiées sur le site dès la clôture du jeu.

QUESTIONS

IMPORTANT : La réponse aux cinq questions est obligatoire. Les réponses aux questions (excepté la première) peuvent être découvertes en parcourant les pages du site. Bonne navigation et... bonne chance !

QUESTION 1 :

Les photos 1 et 2 ci-dessous représentent un panel de 25 couteaux fermants différents, tous fabriqués dans le bassin thiernois. Ils sont photographiés ouverts (Photo 1) puis fermés (Photo 2). Ils sont anonymés (marque non visible) et sont désignés par un numéro placé à la pointe de la lame. La photo 1 et la photo 2 sont celles des MÊMES couteaux mais le numéro qui leur a été affecté N'EST PAS LE MÊME.

Pour chacune des photos, donnez le numéro du seul couteau qui, selon vous, est un **THIERS®**



QUESTION 2 :

Pour la question précédente, les numéros désignant *LE THIERS®* ouvert et fermé n'ont pas été choisis au hasard. **Que représentent-ils, selon vous, pour le couteau *LE THIERS®* ?**

QUESTION 3 :

La Confrérie du Couteau *LE THIERS®* a, parmi ses adhérents, des fabricants du bassin coutelier thiernois, des couteliers d'art et amateurs bénévoles, tous passionnés du couteau. **Combien d'adhérents comptait la Confrérie en 2013 (nombre identique en 2014 et 2015) : 50, 200 ou 100 ? (Une seule réponse possible)**

QUESTION 4 :

Qu'est-ce qu'une JURANDE ?

QUESTION 5 :

Quels sont les trois marquages ou poinçonnages que le coutelier fabriquant un *THIERS®* doit OBLIGATOIREMENT graver sur la lame du couteau pour respecter le règlement de JURANDE et offrir ainsi aux futurs acquéreurs d'un *THIERS®* toutes les garanties d'authenticité ? (La mention des **3 marquages est obligatoire dans la réponse)**